

# Nouvelliſte Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

**OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

| 1860 | HAUT <sup>e</sup> DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES<br>réduite à 0°. |       |       |       | TEMPÉRATURE<br>en degrés centigrad. |          | EAU<br>en 24 h.<br>Millim. |
|------|--|-------|-------|-------|-------------------------------------|----------|----------------------------|
|      | 8 h.   | midi. | 2 h.  | 4 h.  | Minimum.                            | Maximum. |                            |
|      | Janvier  | 24    | 703,7 | 701,3 | 699,8                               | 699,9    |                            |
|      |  |       |       |       | + 0,0                               | + 3,8    | 1,8                        |

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS*, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 25 Janvier.****Bulletin de l'Extérieur.**

Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre a dû être signé hier lundi; ce fait est annoncé d'une manière semi-officielle.

La reine Victoria a ouvert hier la session du parlement anglais par un discours dont voici le résumé:

S. M. a d'abord fait connaître aux Chambres que ses relations avec toutes les puissances étaient amicales et satisfaisantes.

Puis elle a rappelé l'invitation adressée par la France à l'Angleterre d'assister au congrès, et son acquiescement à cette proposition, à la condition qu'aucune force ne serait employée pour imposer aux Italiens une forme particulière de gouvernement.

De nouvelles circonstances politiques ont amené un ajournement à ce congrès, ajoute la reine, mais, soit dans les négociations séparées, soit dans le congrès, s'il se réunit, mon gouvernement fera tous ses efforts pour obtenir l'affranchissement de l'Italie de toute intervention étrangère, et j'ai la ferme confiance que les affaires de ce pays seront réglées pacifiquement.

La reine annonce, en outre, qu'elle est en communication avec l'empereur des Français, afin d'étendre les relations commerciales des deux pays et de resserrer encore davantage l'alliance amicale qui existe entre eux.

La reine termine son discours en annonçant qu'elle soumettra au Parlement les documents diplomatiques échangés à l'occasion de la guerre d'Espagne contre le Maroc, et qu'elle soumettra aux délibérations des Chambres un projet de réforme parlementaire.

La partie politique du discours se termine par la mention de l'expédition commune de la France et de l'Angleterre en Chine.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui d'une lettre que Kossuth, l'agitateur hongrois, vient d'adresser à quelques Ecossais qui ont montré quelques sympathies pour son pays. L'illustre patriote qui continue plus que jamais à vouloir la restauration de la nationalité hongroise, vient de lancer un violent réquisitoire contre l'Autriche; il traite spécialement le système fiscal tel qu'il est pratiqué en Hongrie, et montre combien est lourd et ruineux l'impôt foncier et à quelles vexations y sont exposés les productions vinicoles.

Des lettres de Hongrie annoncent qu'une grande agitation règne toujours dans le pays.

**ITALIE.**

La *Gazette officielle* du Piémont publie le rapport ministériel sur le nouveau budget de l'Etat pour 1860. Les recettes y sont évaluées à 256 millions 634,989 fr. 07 c., et les dépenses à 296 millions 840,117 fr. 19 c., d'où résulte un déficit de 40 millions 805,128 fr. 12 c.

Malgré ce déficit, le Piémont estime la position financière comme excellente.

Voici comment s'exprime un journal piémontais sur les nouveaux ministres de la guerre, de l'ins-

truction publique, de grâce et justice et des finances :

Le général Fanti, qui reçoit le portefeuille de la guerre des mains de M. de Lamarmora, a d'honorables précédents militaires en Espagne, en Italie, en Crimée, jouit de la réputation d'un habile organisateur qu'il a su récemment justifier dans son commandement de l'armée de la ligue dans l'Italie centrale.

Le comte Mamiani porte un nom respecté en Italie, qui le voit depuis longues années dans les rangs de ses plus laborieux citoyens. Sa vie politique et les fonctions de ministre qu'il remplit à Rome à l'époque des réformes libérales de Pie IX, ne laissent pas de donner une certaine signification politique à son entrée dans le cabinet actuel, en même temps que l'instruction publique recevra, nous l'espérons, d'efficaces encouragements de la part d'un philosophe aussi distingué que l'auteur des *Essais* et du livre *sur le nouveau droit public européen*.

C'est avec un renom bien établi et en Piémont et en Lombardie, comme jurispercute, que l'avocat Cassinis prend le portefeuille de grâce et justice, où il succède à l'honorable M. Miglietti.

Une grande réputation d'habileté précède M. Vegezzi au ministère des finances. Homme rompu aux affaires publiques et déjà initié à la haute administration des finances, il a rempli pendant quelque temps avec honneur les fonctions de conseiller à la cour de cassation.

Le chevalier Jacini, qui vient d'être nommé ministre des travaux publics, est très connu dans la science économique et dans la littérature, comme auteur, entre autres écrits, d'un remarquable travail sur les populations agricoles de la Lombardie, pour lequel il a obtenu le prix proposé par l'institut lombard il y a trois ou quatre ans. C'est un homme de 35 ans, de manières affables, d'une grande vivacité de conversation; il est riche et très bien vu dans la société milanaise.

La *Gazette officielle* du 23 publie une circulaire adressée par le ministre de l'instruction publique, M. Mamiani, aux membres du conseil supérieur de l'instruction publique et aux recteurs d'universités. Ce ministre y exprime le désir de voir la science italienne s'élever à la hauteur de sa nouvelle destinée et redevenir grande comme le fut la science antique. La liberté d'enseignement, heureusement inaugurée par son prédécesseur, est susceptible de prendre un plus grand essor. L'instruction élémentaire demande des soins diligents, affectueux, infatigables. Heureux le ministre, dit-il, qui peut se vanter d'avoir diminué l'ignorance du peuple!

C'est le général Cialdini qui, assure-t-on, à Turin, remplacera le général Fanti dans le commandement de l'armée de la ligue, par suite de la nomination de ce dernier au ministère de la guerre, dans le cabinet Cavour.

A Padoue, à Venise et dans plusieurs villes de la Vénétie on a célébré le jour de la naissance du roi Victor-Emmanuel, le 10 janvier : à Padoue, par une grand'messe à l'église St-Antoine, suivie d'une promenade de la population en masse au Prado della Valle; à Venise, même promenade au bord de la mer, entre le grand canal et la Zucca, et toutes les boutiques parées en fête; enfin, dimanche

dernier, la place St-Marc était couverte de monde : au moment où la *banda austriaca* (la musique militaire) commença, toute cette foule s'évanouit en un instant, et il ne resta plus une figure italienne pour l'entendre.

On prétend que de nouveaux renforts de troupes (50,000 hommes) sont attendus dans le Veneto, et qu'on travaille activement dans les arsenaux de Mantoue et de Vérone.

**FRANCE**

Le discours prononcé dimanche par M. Rouland, ministre de l'instruction publique à la distribution des prix faite aux élèves des cours des associations polytechniques et philotechniques est publié par les journaux; nous en détachons le passage mentionné hier et qui a trait à la question romaine :

De grands événements se sont accomplis depuis notre dernière réunion. Une nouvelle gloire rayonne autour de nos drapeaux, et sur les champs de bataille de Magenta et de Solferino, nos soldats, l'empereur à leur tête, ont rappelé les prodiges de vieilles phalanges impériales. En échange de notre sang et de nos sacrifices l'Italie sera française par la reconnaissance, et elle ne devra à nulle autre nation le prix de sa liberté. C'est ainsi que doit se terminer la lutte soutenue au-delà des monts, et pendant quatre siècles, contre l'influence et les armes de l'Autriche. Je ne vous parlerai pas des complications créées par la force d'événements imprévus et qui peuvent contraindre les plus loyales résolutions à se modifier elles-mêmes. Qu'il me soit permis, cependant, de dire hautement que, pour résoudre des difficultés considérables, l'ardeur des passions ne vaut pas le calme des esprits. La meilleure règle de conduite est celle du devoir, de la modération et du bon sens; que cette règle soit la vôtre, et elle défendra vos consciences contre tout sentiment exagéré.

Nous ne voulons être nulle part des fauteurs d'anarchie ou d'impiété: nous avons la crainte de Dieu et nous gardons la foi de nos pères. Nous sommes catholiques, et jamais, sous aucun autre gouvernement, la religion n'a été entourée de plus de respects et de protection, — mais nous sommes aussi les enfants de la France, dévoués à ses intérêts, à sa dignité et à ses lois, et nous resterons profondément confiants dans la sagesse et la loyauté de l'empereur.

Le parti protectionniste fait des démarches désespérées pour arrêter la signature du traité de commerce. Une pétition à l'empereur est signée par la plupart des grands fabricants et industriels de France, au nombre de 400, qui sont venus à Paris pour réclamer auprès du gouvernement, où ils ont appris avec regret que l'enquête était déjà terminée; mais les pétitionnaires sont surtout inquiets de voir trancher la question par un traité de commerce que la constitution ne soumet point à la législative, et ils font remarquer qu'on ne peut revenir sur un traité comme sur une loi, et qu'un engagement de ce genre ne pourrait être rompu que par la guerre.

On assure que l'empereur vient de décider qu'une somme de huit millions serait employée à des travaux de canalisation de la Loire, depuis St-Nazaire jusqu'à Nantes. On a adopté, dit-on, pour chenaliser la rivière, le système de barrage et d'endiguement qui a été déjà appliqué sur plusieurs autres rivières.

M. Dubuisson, imprimeur, avait refusé de livrer à M. d'Haussenville les exemplaires d'une brochure reproduisant un article frappé d'avertissement. M. Dubuisson a été condamné par défaut par le tribunal de commerce à l'impression de la brochure, à 500 fr. de dommages-intérêts et aux frais.

La presse parisienne parle avec faveur des phénomènes nouveaux de sommeil cataleptique, qui ont pris le nom d'*hypnotisme*. Le monde médical est toujours très préoccupé de cette découverte, et les expériences en sont partout répétées avec succès. La physiologie s'en empare aujourd'hui, et elle en place les phénomènes à côté de ceux du somnambulisme, avec lequel l'hypnotisme a beaucoup de rapports. Sous l'influence de ce sommeil factice, les sens acquièrent une énergie extraordinaire. L'ouïe est d'une finesse telle qu'elle perçoit le bruit d'une montre à 7 ou 8 mètres de distance; l'odorat devient aussi subtil que celui de certains animaux. Il en est de même du goût. Enfin, on voit se reproduire les faits étranges que constatent certains cas du somnambulisme spontané, par exemple : lecture d'un livre les yeux fermés, promenade sans embarras au milieu d'une obscurité complète, etc., etc. Enfin, les membres sont doués d'une force particulière, et ils renouvellent les merveilles du fanatisme de l'Inde et des convulsionnaires des siècles passés. Mais, la série de phénomènes les plus étranges de l'hypnotisme est celle qui semble intéresser l'intelligence même. Un sujet, rendu cataleptique, est placé dans une position donnée, signifiant une violente passion. Son visage et ses paroles l'expriment immédiatement. On suggère aussi au sujet les dispositions particulières relatives à des actions limitées, en le plaçant dans la position que commanderait ces actions, par exemple de marcher, de grimper, de jouer d'un instrument, etc., etc. L'hypnotisme devient ainsi une curieuse méthode d'analyse, qui pourra jouer un grand rôle dans les théories philosophiques qui concernent l'intelligence et la sensibilité. Les notes et les mémoires sur cette importante question se succèdent rapidement à l'Académie de médecine.

Une dépêche de Touranne, en date du 18 décembre, apprend qu'un nouveau combat s'est livré entre les Français et les Cochinchinois. Les Français ont pris deux forts à la suite d'une lutte très vive dans laquelle les Cochinchinois ont fait de grandes pertes.

#### FAITS DIVERS.

Un arrêté du roi des Belges, en date du 21 janvier, porte qu'une exposition générale d'œuvres d'artistes vivants sera ouverte à Bruxelles, en 1860, au palais de la rue Ducal. Elle commencera le 1<sup>er</sup> août et finira le 30 septembre.

— Par un décret impérial, publié dans la *Gazette de Vienne*, il est accordé une somme annuelle de 2000 florins (5000 fr.), à répartir en primes de 5, 10, 25 et 50 florins, entre ceux qui, en Hongrie, cultiveront avec le plus de succès le mûrier et obtiendront les résultats les plus favorables dans l'éducation des vers à soie.

#### CONFÉDÉRATION SUISSE

Nous trouvons dans une correspondance de Berne adressée à un journal étranger quelques détails sur la saisie opérée dans le Tessin d'écrits de Mazzini.

A la fin du mois de décembre dernier, deux brochures séditieuses, imprimées clandestinement dans le canton du Tessin, par l'entremise de deux Italiens qui se trouvaient en Suisse, éveilla l'attention des autorités tant cantonales que fédérales. Une de ces brochures, due à la plume de Mazzini, était adressée à la jeunesse italienne et l'invitait à affranchir la Vénétie de la domination autrichienne, en engageant ces provinces à se soulever et à se couvrir le joug étranger. Des mesures furent immédiatement adoptées pour arrêter la publication et la distribution ultérieure de ces écrits compromettants pour notre pays. Les deux étrangers qui avaient coopéré à cette publication clandestine furent expulsés d'abord du canton du Tessin, où ils avaient fait imprimer l'appel dont il s'agit, puis ensuite, par ordre du gouvernement fédéral, du territoire de la Confédération suisse tout entière. La légation d'Autriche est intervenue pour demander à l'autorité fédérale de compléter ces premières dispositions en faisant procéder à une enquête dans le canton du Tessin sur toutes les circonstances de cette affaire. Les résultats de cette enquête ne sont pas encore complets.

*L'Helvetia* vadoise a fait parvenir au Conseil national une adresse appuyant au point de vue de la souveraineté cantonale le conflit de compétence élevé par les autorités cantonales du Tessin et dont les Conseils vont s'occuper dans leur session actuelle. Voici cette adresse, datée de Lausanne le 15 janvier :

L'association démocratique vaudoise, section de la société suisse *L'Helvetia*, a décidé, à l'unanimité, dans sa séance de ce jour, d'appuyer le recours du canton du Tessin sur la décision du Conseil fédéral touchant les élections cantonales de février 1859.

Elle estime que l'autorité fédérale est incomptante pour statuer sur le mérite d'élections purement cantonales, et que l'interprétation extensive donnée par le Conseil fédéral à la Constitution suisse est contraire à l'esprit et à la lettre de cette Constitution et destructive de la souveraineté cantonale.

En conséquence, l'association démocratique vaudoise vous prie, monsieur le président et messieurs, de bien vouloir admettre le recours du canton du Tessin et annuler la décision prise sur cette matière par le Conseil fédéral le 28 novembre 1859.

Une députation de l'opposition tessinoise est arrivée dans la ville fédérale.

Dans un bal de la cour, à Vienne, qui a eu lieu le 18 janvier, l'empereur d'Autriche, s'adressant au chargé d'affaires suisses, lui a présenté ses félicitations sur la conduite et l'attitude observées par la Suisse pendant la guerre d'Italie. — On se rappelle que les mêmes compliments nous avaient été adressés en 1848, ce qui n'empêcha pas que dans l'hiver rigoureux de 1853, 6000 Suisses étaient chassés de la Lombardie.

La société suisse des forestiers n'a pu se réunir l'année passée ensuite des événements politiques. Par contre, elle se propose de se rassembler cette année à Zofingue (probablement en juillet). Les questions à traiter sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Quelle expérience a-t-on faite de l'ébranchage des arbres de haute-futaie; dans quelles circonstances et de quelle manière peut-il être utile ou nuisible ?

2<sup>o</sup> Par quel moyen peut-on obtenir le plus grand rapport des écorces de chêne; et comment faut-il planter et aménager les forêts de chênes pour qu'elles soient le plus rentables ?

3<sup>o</sup> Quelle est l'influence du sol sur les qualités du bois, comme bois de construction et de chauffage; et quelle est l'influence de l'époque de l'abattage ?

4<sup>o</sup> Quel est le moyen le plus sûr pour surmonter les difficultés qui s'opposent au reboisement des forêts dans les sols marno-compacts ?

5<sup>o</sup> De quelle manière peut-on améliorer la sylviculture dans les cantons qui n'ont pas un système suffisant de lois forestières ?

6<sup>o</sup> Comment obtient-on et maintient-on la force productive du sol pour les plantations ?

7<sup>o</sup> Communications sur d'autres objets intéressants de sylviculture.

Le CONSEIL DES ETATS, dans sa séance d'hier, a achevé la discussion de la loi relative à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale. Il a adopté tous les articles du projet de la commission, sauf celui qui accordait facultativement une paire de bottes au fantassin. La conservation des épaulettes n'a réuni que sept voix. — En revanche, la commission du Conseil national proposera à l'unanimité de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi.

Le CONSEIL NATIONAL a continué la discussion sur l'instruction des aspirants-officier et a rejeté l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi. La discussion continue aujourd'hui.

Berne, 24 janvier 1860.

Le Conseil fédéral s'est occupé aujourd'hui du rapport qui lui a été demandé par le Conseil national au sujet de la frappe des monnaies d'argent d'visionnaires de deux, d'un et de demi-franc, d'un titre inférieur à celui actuellement en vigueur. Ces pièces seraient frappées au titre de  $\frac{1}{10}$  d'argent fin.

La durée des fonctions des commissions fédérales d'estimation étant expirée, et comme plusieurs

de ces commissions ne sont plus nécessaires, il a été décidé de ne les renouveler que sur la demande qu'en feraient dans chaque cas les sociétés de chemins de fer qui auraient besoin du concours de ces commissions.

Vous connaissez la décision du Conseil des Etats sur la suppression des épaullettes et autres innovations malheureuses dans l'armement et l'équipement de nos troupes, ce qui me dispense de vous en entretenir. La décision du Conseil des Etats va soulever des orages dans la Suisse française. On n'y réfléchit pas assez chez nos confédérés de la Suisse allemande.

Voici le tableau des écoles militaires fédérales et des cours de répétition pour l'année 1860 tel que le Conseil fédéral vient de l'adopter.

*Aarau.* — Carabiniers, compagnie n° 38, du 3-9; n° 58, du 10-16 juin.

Cavalerie, recrues et remontes, du 24 juin au 4 août; compagnie n° 16 et 8, du 5-11 août.

Artillerie, compagnie de répétition, compagnie n° 6, du 12-18 août; n° 12 et 18, du 19-25 août.

Artillerie, recrues, du 26 août au 6 octobre. Parc d'artillerie, compagnie de répétition, comp. n° 38, du 14-20 octobre, n° 70, 72, 74, du 21-27 octobre.

*Bâle.* — Ecole des instructeurs, du 21 mars au 7 avril.

Guides, compagnies n° 3 et 4, du 8 au 14 juillet.

*Bellinzona.* — Sapeurs du génie, cours de répétition, compagnie n° 6 et 11, du 15-21 avril.

Carabiniers, compagnie n° 44 et 60, du 17-23 juillet.

Guide, compagnie n° 8, du 24-30 juin.

*Bière.* — Cavalerie, école, recrues et remontes, du 29 avril au 16 juin.

Compagnie n° 35, 45, 17, du 17-23 juin.

Artillerie, école de recrues, du 24 juin au 4 août.

Cours de répétition, compagnie n° 22, du 5-11 août; n° 50 et 52, du 12-18 août.

De parc, compagnies n° 36 et 40, du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre.

*Brugg.* — Pontonniers, école de recrues, du 29 avril au 16 juin. — Cours de répétition, compagnie n° 3, du 22-28 juillet; comp. n° 6, du 26 juillet au 4 août.

*Bühl.* — Carabiniers, cours de répétition, compagnies n° 18 et 54, du 7 au 13 octobre.

*Coire.* — Artillerie, cours de répétition, comp. n° 26 et 54, du 30 septembre au 6 octobre.

*Colombier.* — Cavalerie, comp. n° 6 et 7, du 17 au 23 juin. — Carabiniers, comp. n° 14 et 64, du 24 au 30 juin.

*St-Gall.* — Cavalerie, école de recrues et remontes, du 29 avril au 16 juin; comp. n° 3 et 9, du 17 au 23 juin. — Artillerie, cours de répét., comp. n° 48, du 23-29 septembre.

*Glaris.* — Carabiniers, cours de répétition, comp. n° 52, du 19-25 août.

*Lucerne.* — Artillerie, cours de répétition, comp. n° 42, du 5-11 août; école de recrues, du 12 août au 22 septembre. — Carabiniers, école de recrues, du 2-29 septembre; cours de répétition, comp. n° 34, 66, 68, du 30 septembre au 6 octobre.

*Luziensteig.* — Artillerie, cours de répét., comp. n° 32, du 10-16 juin; n° 60 et 64, du 17-26 juin; n° 66, du 24-30 juin. — Carabiniers, école de recrues, du 22 juillet au 11 août; cours de répétition, comp. n° 16, 36, 56, du 12-18 août.

*Moudon.* — Carabiniers, école de recrues, du 29 avril au 19 mai; cours de répétition, comp. n° 8 et 76, du 20-26 mai; comp. n° 10 et 62, du 10-16 juin.

*St-Maurice.* — Artillerie, cours de répét., comp. n° 34, du 9-15 septembre; n° 62, du 16-22 sept.

*Thoune.* — Carabiniers, école de recrues, du 11 mars au 14 avril. — Cours d'aspirants, du 15-28 avril. — Cours de répétition, compagnie 48, du 8-14 avril, n° 50, du 22-28 avril.

Artillerie, école de recrues et du train de parc du 20 mai au 4 août.

Cavalerie, comp. n° 5 et 11, du 18-24 mars; n° 13, 21, 22, du 25-31 mars.

Ecole centrale, du 29 avril au 30 juin.

Sapeurs, école de recrues, du 15 juillet au 25 août. — Cours de répét., comp. n° 2 et 8, du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre.

## NOUVELLISTE VAUDOIS

Cavalerie, comp. n° 6, 7, 20, 34, du 23-29 septembre.

Artillerie, cours de répét., comp. n° 44, du 8-14 avril; n° 46, du 15-21 avril; n° 2 et 14, du 22-28 avril.

Cavalerie, école de recrues et remontes, du 26 août au 8 septembre.

*Winterthur.* — Cavalerie, école de recrues et remontes, du 18 mars au 28 avril. — Cours de répétition, comp. n° 14 et 19, du 29 avril au 5 mai.

Carabiniers, cours de répét., comp. n° 2, du 15-21 juillet; n° 12, du 22-28 juillet; n° 26, du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre; n° 46 et 74, du 2-8 septembre.

*Zoug.* — Carabiniers, cours de répét., compagnies n° 28 et 22, du 10-16 juin; n° 70, du 17-23 juin.

*Zurich.* — Artillerie, école de recrues, du 18 mars au 28 avril. — Cours de répét., comp. n° 4, du 29 avril au 5 mai; n° 10, 16 et 28, du 6-12 mai; n° 30, 56 et 58, du 13-19 mai.

Berne, 23 janvier 1860.

Jeudi dernier je vous faisais connaître une partie de la situation oroniste telle qu'elle venait de m'apparaître par le récit de personnes en état de la juger. Mes lignes ont délié la langue du *Bund* qui, feignant ne pas connaître la détresse, dit que la situation tend plutôt à s'améliorer qu'à devenir plus mauvaise. Il en voit la preuve dans le fait qu'en renouvelant son comité l'Oron n'y a placé *que des Suisses*. Or cette preuve ne saurait, aujourd'hui, être plus concluante aux yeux du *Bund* qu'aux miens, puisque les étrangers, qui étaient des capitalistes français, viennent de se retirer, préférant perdre tout ce qu'ils ont avancé que de continuer à courir des chances tout à fait défavorables. Celui qui a fait naître le plus d'illusions sur l'Oron, M. Bartholony, ne se serait-il point aussi également retiré? Dans un tel état des choses, on pouvait, semble, sans être bien malin, ne mettre que des Suisses dans le nouveau comité. Parmi ces Suisses on n'a pas oublié celui qui veut sauver la position et qui voit tout salut dans une révolution faisant du canton de Vaud le plus gros créancier de l'Oron. A l'aide de ce spécifique, la prudente réserve du canton de Berne serait vaincue et M. Fazy oserait de nouveau démasquer ses batteries devant son Grand Conseil genevois. Ne croyez point que je plaisante; c'est à atteindre ce but que se concentrent tous les efforts et qu'aucune espèce de manœuvre ne sera négligée; on soulèvera notamment toutes les haines possibles contre votre gouvernement, et on provoquera des assemblées populaires dans les principales localités de votre canton, même à Lausanne. Ne vous étonnez donc point de l'utilité dont doit être votre Français nommé Pompegourdes dans l'exécution de ce plan.

### NOUVELLES DES CANTONS

**Lucerne.** — La ville de Lucerne compte actuellement 11,424 habitants; au moyen-âge, sa population a dû être double.

**Uri.** — Le transit par le St-Gotthard, pour l'Italie, devient de jour en jour plus important. On est surtout étonné des envois considérables et continuels d'armes, qui arrivent en masse. Ces jours derniers, un bateau à vapeur a dû employer un remorqueur, tellement il était chargé d'armes.

(*Gazette de Schwytz.*)

**Bâle-Ville.** — D'après le *Journal de Belfort*, on aurait exagéré les détails d'un incident qui s'est passé sur le territoire suisse et dont un dragon français de la garnison d'Huningue a été le principal acteur. Le tout aura prochainement son dénouement devant le tribunal de police. En attendant, le dragon a été relâché sous caution et ramené à Huningue par le consul de France à Bâle.

**Fribourg.** — La caisse hypothécaire est constituée au capital d'un million. Le bénéfice de l'année 1859 s'est élevé à 66,030 fr. 49 c., soit à 6 % p. %. Le dividende à répartir aux actionnaires sera de 26 fr. 50 c. ou 5 1/10 p. % du capital de l'action de 500 fr.

**Neuchâtel.** — Le Grand Conseil est convoqué en session extraordinaire pour vendredi, 27 cou-

rant, pour s'occuper de la grave question du Jura industriel.

— Le conseil municipal a accordé à la paroisse israélite de Neuchâtel un local dans le collège des Terreaux, où les enfants israélites pourront recevoir l'enseignement religieux de leur culte.

### CANTON DE VAUD

Une correspondance de *Nyon*, qui nous est adressée, a pour but de rectifier nos appréciations sur le chiffre des assistants à l'assemblée de dimanche dernier; elles sont au moins de moitié trop élevées.

« Le cortège entr'autre, nous écrit-on, que vous avez évalué à 150 personnes, a été compté par plusieurs citoyens appartenant à diverses nuances d'opinion et l'on est d'accord qu'à son arrivée, comme à son départ, il ne se composait que de 80 à 90 personnes, au nombre desquelles se trouvaient 11 musiciens et une vingtaine de jeunes gens venus de *Genève*, et une trentaine de Lausanne et la ligne; il n'y avait donc, pour former le gros de l'armée révisionniste, que l'on attribue à notre localité, que 25 à 30 citoyens de *Nyon*!!!

Si c'est là ce qu'il plaît à un orateur d'appeler une réunion imposante, il est permis de ne pas être tout à fait de son avis, surtout quand on pense à tout le bruit, aux nombreuses affiches rouges placardées dans toutes les communes, même à *Genève*, et à toutes les menées auxquelles on a eu recours pour provoquer une manifestation plus significative.

On peut donc dire que cette nouvelle levée de boucliers a tourné à l'entièvre confusion des meuniers, qui n'ont recueilli de cette agitation factice que des huées et des sifflets! Ces messieurs s'étaient fait, paraît-il, une étrange idée du bon sens de nos populations, s'ils ont cru qu'elles se laisseraient conduire par eux. Ils ont beau répéter que la votation du 11 décembre a été mal appréciée; chacun dit que si l'on votait de nouveau sur la question de la révision, plus des trois quarts de ceux qui se sont laissés entraîner à voter pour l'affirmative la repousseraient, maintenant qu'ils voient quels sont les hommes qui avaient provoqué cette mesure et à quoi elle devait aboutir. »

A Monsieur le rédacteur du *Nouvelliste Vaudois*.  
Monsieur,

Je reçois en ce moment, 6 heures du soir, votre journal auquel je suis abonné, depuis longues années, et je lis dans le compte-rendu de l'assemblée populaire, tenue à Nyon, le 22 du courant, que je me suis présenté à la tribune pour haranguer la foule et l'engager à suivre le drapeau des révisionnistes.

Permettez-moi, Monsieur le rédacteur, de vous demander de déclarer de ma part, dans votre premier numéro, que je ne suis point Monsieur Loup, régent à Eysins, mais le citoyen Jaques Loup, instituteur au collège-école moyenne de Nyon.

J'apprécie trop les institutions de 1845, auxquelles je ne suis pas resté étranger, pour prendre la moindre part aux rancunes de quelques mécontents.

Le symbole de la liberté, porté et soutenu par les patriotes de 1845, ne se laissera jamais bafouer par des hommes dont les vues ne sont point celles du peuple, encore moins celles de citoyens bien pensants, qui recherchent avant tout le bien, la prospérité, l'indépendance de notre beau canton, le plus beau fleuron de la Suisse.

Jamais, non jamais, je ne participerai à des assemblées où les promoteurs s'emparent d'un levier pour jeter la division parmi les citoyens, tandis que le vrai patriote a le courage de les rapprocher et de se placer modestement, sans fanfare, à la hauteur des circonstances, et proposer des réformes utiles, bien senties par la nation. Si tout ce mouvement qu'ils se donnent n'a pour but que de renverser les magistrats qui sont au timon des affaires de la république, j'ose dire que je ne suis point assez fasciné pour les suivre dans cette voie, mais qu'au contraire je ferai tout ce qui dépendra de mon gros bon sens pour éclairer mes compatriotes et les engager à rester paisibles et tranquilles dans leurs foyers en attendant les lois que les

commissions, nommées par le Conseil d'Etat, sont chargées d'élaborer pour satisfaire aux exigences du jour.

Agreeez, etc.

Jaques LOUP, instituteur  
au collège-école moyenne de Nyon.

Monsieur,

Comme la réclamation que vous avez publiée dans le numéro de votre journal du vendredi 13 janvier n'a produit aucun effet, oserais-je encore vous prier d'insérer, dans un de vos prochains numéros, les lignes suivantes qui prouvent que l'administration des postes met en pratique cette belle maxime de nos pères: *Tous pour un, un pour tous?*

Nous sommes abonnés au *Nouvelliste Vaudois*, parce que c'est un bon démocrate que nous aimons, quoiqu'en disent nos très honorés seigneurs révisionnistes, — mais nous sommes aussi abonnés dans l'espoir d'avoir des nouvelles fraîches, sachant que vous puisez aux plus fraîches sources. Sommes-nous satisfaits à cet égard? Jugez plutôt: Votre journal, c'est clair, va vite en chemin de fer, mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est qu'il arrive dans nos campagnes il se repose longtemps avant de nous arriver. Vous savez que notre village est à une lieue de Grandson, devinez donc combien il faut de temps au *Nouvelliste* pour franchir cette distance? — Peut-être quelques heures? — 65 heures, Monsieur. Oui, il faut 65 heures au *Nouvelliste* pour parcourir la distance d'une lieue. D'après cela direz-vous toujours que vous servez des nouvelles fraîches à vos lecteurs?... — Que faire? — Tâchez de faire avancer votre *Nouvelliste* un peu plus rapidement, si c'est possible.

Tâchez donc de contenter sur ce point, comme vous le contentez déjà sur tous les autres, votre abonné dès longtemps et pour longtemps (sic), malgré les terribles griffes des assemblées populaires de Lausanne et de Nyon, qui heureusement diminuent le nombre de vos ennemis en ouvrant les yeux à ceux qui ont été un moment fascinés par les belles promesses des aspirants au Grand Conseil jeune et nouveau, composé de ceux qui en fait de réformes veulent des places.

L. R.

Nous empruntons à la *Feuille d'Avis de Sainte-Croix* le récit ci-après d'un malheur irréparable et imprévu qui a jeté la population de cette commune dans une tristesse dont il est difficile de rendre l'expression :

« Dimanche dernier, 15 janvier, entre 5 et 6 heures du soir, par un brouillard intense qui ne permettait pas de voir à quelques pas devant soi, plusieurs amis de Sainte-Croix montaient ensemble le sentier de Covatannaz, lorsque l'un d'eux, précédent et suivi de ses camarades, disparut tout à coup sans que personne pût dire ce qu'il était devenu; seulement comme on ne le retrouvait plus sur la route, ni en avant ni en arrière, on comprit qu'il avait dû rouler dans l'abîme.

Après plusieurs recherches infructueuses auprès de l'endroit désigné comme celui dans lequel il avait pu faire une chute, on revint au village, et malgré la difficulté d'une descente fort périlleuse, par un froid assez vif et un brouillard très épais, on organisa un service de sauvetage, et munies de cordes, d'échelles et de falots, plusieurs personnes dévouées s'aventurèrent jusqu'au fond du ravin, où enfin l'on retrouva le cadavre d'Aimé Geneux, dans l'eau, mais non pas noyé; il avait à la tête une blessure mortelle, indice certain qu'il n'avait pas souffert longtemps, puisque son corps ne présentait guère d'autres meurtrissures et qu'il n'avait pas même conservé assez de force pour aspirer de l'eau.

Les sauveteurs se sont particulièrement distingués par la manière dont ils ont su diriger leurs opérations, mais nous ne pouvons nous dispenser de citer entr'autres M. le lieutenant Ch. Jaccard, fils du syndic, dont le courage, le sang-froid et l'énergie, si l'on se représente qu'il a dû se déshabiller, plonger dans une eau glacée et remonter sur une échelle un cadavre inerte, a su mériter les éloges de ceux qui ont pu apprécier cette action vraiment méritoire.

Tous les citoyens de la commune de Vuitteboeuf ont mérité notre reconnaissance par le zèle qu'ils ont déployé en cette malheureuse circonstance; nous ne voulons pas citer des noms, il faudrait nommer tous les assistants. »

PARIS, 24 janvier. — Consolidés, 94 3/4 — 3 %.  
(comp.) 68 55 — 4 1/2 %. 97 25. — Mobilier, 760.  
— Autrichiens, 517. — Ouest-Suisse, 277.

## NOUVELLISTE VAUDOIS

*Tableau des prix décernés au concours agricole de Payerne.*

*Fromages.*

Argent. médaill.  
arg. br.

Transport 118 12 20

|  |    |   |
|--|----|---|
| 1 Girod, Oberson et C°, Romont           | 15 | 1 |
| 2 Combremont-le-Petit (fruiterie de)     | 45 | 1 |
| 3 Payerne (fruiterie de)                 | 15 | 1 |
| 4 Torny-le-Grand (fruiterie de)          | 15 | 1 |
| 5 Vuadens (fruiterie de)                 | 10 | 1 |
| 6 Cugy (fruiterie de)                    | 10 | 1 |
| 7 Combremont-le-Grand (fruiterie de)     | 15 | 1 |
| 8 Hostetter, à Bellelay (têtes-de-moine) | 15 | 1 |

Prix des frères Givel (30 fr.) et de Jules Perrin (un chapeau), aux fruitiers qui auront fabriqué les meilleurs fromages:

Torny-le-Grand (le fruitier de) 30  
Gétaz, fruitier, Payerne Un chapeau.

JURÉS : MM. Chuermann, Dr. — F. Dufey, à Péliezieux. — J. Pillon, à Bulle.

*Vins et autres liquides.*

|  |   |   |
|--|---|---|
| 1 Huber, Dr., Salavaux (vin blanc du Vully)                      | 5 | 1 |
| 2 Matthey, syndic, Montet id.                                    | 1 | 1 |
| 3 Jaecottet, Montet, (vin blanc et eau-de-vie)                   | 1 | 1 |
| 4 Vessaz, Ab.-D., Chabrey (vin bl. Vully)                        | 1 | 1 |
| 5 Vessaz, Abram-Daniel fils, Chabrey (vin rouge du Vully)        | 5 | 1 |
| 6 Failloubaz-Marel, Vallamand, id.                               | 5 | 1 |
| 7 Loup, Jean-Daniel, Chabrey. id.                                | 1 | 1 |
| 8 Ormonds, Louis, Tour-de-Peilz (vin rouge de la Tour-de-Peilz)  | 1 | 1 |
| 9 Decoppet, syndic, Suscévaz (vin rouge de Suscévaz)             | 5 | 1 |
| 10 Combes, Tour-de-Peilz (vin rouge de la Tour-de-Peilz)         | 1 | 1 |
| 11 Collomb, St-Prex (Salvagnin de St-Prex)                       | 5 | 1 |
| 12 Monney, syndic, à Chabres (vin rouge de Chabres)              | 1 | 1 |
| 13 Devevey, à Estavayer (vin rouge de Derrière-Moulin)           | 1 | 1 |
| 14 Porret, Cortaillod (vin rouge Cortaillod)                     | 1 | 1 |
| 15 Maulaz, L., Motiers-Travers (vins champ.)                     | 1 | 1 |
| 16 Reymond, liquidateur de la masse Ganty (vin de Payerne 1859)  | 1 | 1 |
| 17 Mathey, syndic, Montet (eau de cerises)                       | 5 | 1 |
| 18 Muller, pharm., Payerne id.                                   | 1 | 1 |
| 19 Revilly-Christinat, id. id.                                   | 1 | 1 |
| 20 Picard-De Dompierre, Payerne (sorgho et eau-de-vie de pommes) | 1 | 1 |
| 21 Rapin, organiste, Payerne (liqueurs et huile de noix)         | 1 | 1 |
| 22 Groux, confiseur, Payerne (liqueurs divers)                   | 1 | 1 |

Fr. 278 22 48

22 médailles d'argent 220

48 de bronze 96

Fr. 589

JURÉS : MM. F. Défèlice. — Rapin dit l'Anglais. — Is. Perrin-Decorges.

*RÉCAPITULATION.*

|  |      |    |    |
|--|------|----|----|
| Culture des terres                         | 576  | —  | 9  |
| Aux laboureurs sans conduct. et sans fouet | 120  | —  | —  |
| Espèce bovine                              | 5310 | 7  | 6  |
| chevaline                                  | 2130 | 6  | 8  |
| volailles                                  | 100  | —  | 5  |
| porcine                                    | 330  | —  | 2  |
| ovine                                      | 131  | —  | —  |
| caprine                                    | 35   | —  | 1  |
| Instruments et machines                    | 720  | 7  | 11 |
| Produits agricoles et horticoles           | 273  | 22 | 48 |

Fr. 9725 42 88

Médailles d'argent 420

de bronze 176

Total des prix distribués, Fr. 10321

*Souscription en faveur de la famille de J. RUFFENER, distillateur, à Ballaigue, assassiné dans la soirée de lundi 10 octobre, près de Chavornay.*

Dons précédents . . . . . 223 76

M. Rapin-Dunoyer, à Aubonne, produit de la vente d'une chanson, lors de la réunion de la Société vaudoise des secours mutuels à Lausanne, en octobre dernier . . . . . 10 50

Total fr. 234 26

**Dépêche télégraphique.**

LONDRES, mercredi. — Dans la séance de la Chambre des communes, M. d'Israéli a interpellé le ministère et a dit, entr'autres, que les relations commerciales avec la France auraient dû augmenter sans qu'il y eût besoin d'un traité de commerce. L'orateur critique le ministère pour avoir proposé à la France un arrangement spécial sur les affaires de l'Italie.

Lord Palmerston a répondu que le traité de commerce entre la France et l'Angleterre était conclu sauf ratification. Quant à la question italienne, la France et l'Angleterre sont entendues sur ce principe que les Italiens arrangeront eux-mêmes leurs propres affaires.

**La REVUE INTERNATIONALE** paraît tous les mois, en cahiers in-8° de 150 pages.

Parler le langage du bon sens, — à travers et par delà des institutions religieuses et politiques, dans l'art comme dans la vie, chercher la vérité, hâter le progrès, — enregistrer et faire valoir tous les faits favorables à l'union des races et à l'entente cordiale des peuples, — aider de ses vœux et de ses efforts les nationalités militantes, — enfin préparer l'avènement du « droit commun universel », — tel est le but que la *Revue internationale* s'efforce d'atteindre.

Cette *Revue* publie des Chroniques mensuelles de la Politique générale, de la Philosophie, de la Littérature, des Arts et des Sciences; — chaque numéro contient, outre les Courriers des deux mondes et la Chronique universelle, une Nouvelle ou un Roman complet.

Bureaux et Dépôt central à Genève, rue du Rhône, 64, et à Paris, rue du Sentier, 13. Abonnements : 20 fr. par an, 10 fr. par semestre; un no°, 2 fr. Pour l'étranger, frais de poste en sus. Envoyer une valeur sur Paris, ou un mandat sur la poste à l'ordre de M. Carlos Derode, Directeur de la *Revue internationale*.

*Marché d'ORBE du 23 janvier 1860.*

Froment, 3 fr. 30 à 3 fr. 40. — Avoine, 1 fr. 25 à 1 fr. 35. — Pommes de terre, 1 fr. 20 à 1 fr. 25.

Pain moyen, » à 16 c. la livre. — Bœuf, » à 55 c. la livre. — Mouton, 55 c. — Veau, » à 35 c. la livre. — Beurre, 1 fr. 20 à 1 fr. 25.

## ANNONCES

*EN SOUSCRIPTION*

à l'imprimerie BORGEAUD, rue de Bourg, 13, à Lausanne, et chez les principaux libraires du canton,

## DES IMPOTS

### DANS LE CANTON DE VAUD

*Histoire historique sur cette question depuis la naissance du canton jusqu'à ce jour.*

Un vol. grand in-8°. — Prix, 1 fr. 50 c.

*L'ouvrage paraîtra dans le courant de février.*

## AVIS

MM. les actionnaires de la compagnie du LÉMAN qui voudront racheter, au taux ordinaire, leurs droits de passages sur les bateaux de cette compagnie, pourront se présenter, munis de leurs titres, chez MM. Félix Marcel et fils, banquiers à Lausanne, du 16 au 31 janvier courant. Après ce terme il ne sera plus admis de demandes de rachat.

## AVIS

Pour cause de changement de domicile, M. Jean Morand, à Aubonne, offre à remettre pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, son établissement de tailleur et son magasin de chapellerie, le seul qui existe dans la localité. Ces deux genres de commerce pourront être remis ensemble ou séparément à des conditions avantageuses.

Pour traiter, s'adresser à lui-même.

**Huile pour les fins ouvrages d'horlogerie,** toujours liquide, ne se volatilisant point et ne crassant jamais, purifiée par un procédé nouveau qui lui conserve tous ses principes gras, sans les dénaturer.

1 franc le flacon; 8 francs la douzaine.

Dépôt au Bazar vaudois, à Lausanne.

**CHALES** A vendre, à très bas prix, un parti de châles divers. — S'adresser à Mme V. JAQUIER, rue du Lac, 118, à Yverdon.

**DEVISES** MM. les CONFISEURS trouveront des devises imprimées, par rame et demi-rame, à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLET fils, au bas de l'Escalier-du-Marché, à Lausanne.

## VENTE DE BOIS

Vendredi 27 janvier 1860, dès les 9 heures du matin F. Malherbe fera miser dans la forêt de Tileriaz, près de la gare d'Eclépens :

8000 fagots de bois dur qui a cru sur un sol rocallieux et 40 tas de grosses perches.

## COSS-NOIX-TER

D'ancienne expérience et généralement reconnue pour guérir les maux de dents, scorbut et inflammation des gencives, etc. On fait une remise sur un nombre de boîtes.

Outre les dépôts, s'adresser à M. Gabriel Soutter, n° 113, Grand'Rue, à Morges.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU

## EAU TONIQUE

## PARACHUTE DES CHEVEUX

de CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaisser et les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. GARANTIE.

Prix du flacon : 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt dans toutes les villes de France; à Lausanne, chez M. MATTY, coiffeur-parfumeur. (Ecrire franco.)

## POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévient et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudheimer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix : 2 fr. 50.



Le citoyen ABRAM-LOUIS CRAUSAZ, à AIGLE, ayant reçu du Conseil d'Etat l'autorisation de traiter les personnes atteintes de la teigne, soit râche dartreuse à la tête, offre ses services à ceux qui en auraient besoin. Les excellents certificats qu'il a reçus méritent toute confiance et les nombreux malades qu'il a guéris attestent les succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour. Le traitement est facile, ne cause aucune douleur et répare parfaitement la chevelure; la même pommade s'applique aux dardes et aux maladies de peau et les guérit radicalement dans peu de jours et sans douleur. Pour plus amples renseignements, s'adresser à lui-même, lettres affranchies.

Bourse de Genève du 24 janvier 1860.

| ACTIONS INDUSTRIELLES                      | Demandé | Offert |
|--|---------|--------|
| Genève à Lyon . . . . .                    | » » »   | » » »  |
| Ouest-Suisse . . . . .                     | 278 75  | 282 50 |
| Central-Suisse . . . . .                   | » » »   | » » »  |
| Nord-Est . . . . .                         | » » »   | » » »  |
| Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .     | 890 »   | 900 »  |
| Paris à Orléans . . . . .                  | » » »   | » » »  |
| Midi . . . . .                             | » » »   | » » »  |
| Autrichiens . . . . .                      | 520 »   | 530 »  |
| Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . . | 555 »   | 556 25 |
| Sarragosse . . . . .                       | » » »   | » » »  |
| Mobilier français . . . . .                | » » »   | » » »  |

| IMPRENTS ET VALEURS DIVERSES  | Demandé | Offert |
|-------------------------------|---------|--------|
| 4 % Genevois . . . . .        | 73 1/2  | 73 1/2 |
| 5 % Piémontais . . . . .      | 81 1/2  | 82 »   |
| Ville de Turin . . . . .      | 407 50  | 410 »  |
| Ouest-Suisse 1854 . . . . .   | » » »   | 410 »  |
| Idem 1866-57 . . . . .        | » » »   | 395 »  |
| Lyon-Genève (nouv.) . . . . . | » » »   | » » »  |
| Banque du Commerce . . . . .  | » » »   | 1190 » |
| Lombard-Vénitien . . . . .    | 251 25  | 253 75 |
| Sarragosse . . . . .          | 250 »   | 252 50 |
| Jouissance Sétif . . . . .    | » » »   | 22 50  |
| Comptoir d'escompte . . . . . | 1240 »  | » » »  |

Bourse de Paris le 23 janvier 1860.

|                      |       |                        |
|----------------------|-------|------------------------|
| Consolidés . . . . . | » » » | Méditerranée . . . . . |
| 3 1/2 % . . . . .    |       |                        |